

Fronde contre le Collège des médecins

Élizabeth Fleury

Le Soleil

Albert Benhaim est « inondé » d'appels et de messages depuis la sortie de son livre, « L'exécution » dans lequel il dénonce l'«abus de pouvoir» du Collège des médecins du Québec, qui l'a radié à vie de ses rangs en 2017, et réclame un véritable mécanisme de surveillance des ordres professionnels. Sur sa page Facebook, il a diffusé un premier témoignage, celui du gynécologue-obstétricien Gilles Mercier, qui a lui aussi eu plusieurs démêlés avec son ordre professionnel. Et il en aura d'autres, promet-il.

Paru en octobre, le livre d'Albert Benhaim raconte la «longue descente aux enfers» de son auteur, qui a été radié à vie après qu'il eut refusé de remettre à la Régie de l'assurance maladie du Québec et à son ordre professionnel un document de nature «strictement commerciale» ne concernant ni les services assurés par le régime public ni sa pratique de la médecine, a-t-il toujours plaidé.

Selon Albert Benhaim, le Collège des médecins n'a reculé devant «aucune manœuvre déloyale» ou «aucun abus de pouvoir» pour l'«exécuter professionnellement et moralement», et le «briser financièrement».

En entrevue au Soleil, lundi, M. Benhaim, qui a cofondé en 1988 la clinique médicale Physimed dont il assume à ce jour la présidence, a indiqué avoir reçu depuis la sortie de son livre «plusieurs dizaines» d'appels, de courriels et de messages sur les réseaux sociaux de la part de médecins désirant partager leur mauvaise expérience avec le Collège des médecins.

«Certains d'entre eux veulent venir parler de leur histoire à visage découvert, devant la caméra [sur le Facebook de «Doc Albert»]. D'autres veulent le faire anonymement parce qu'ils craignent les représailles», a confié M. Benhaim, qui a publié dimanche soir la première de sept capsules vidéo mettant en vedette le Dr Gilles Mercier, qui y raconte ses démêlés avec le Collège des médecins pendant 23 ans.

Le Dr Mercier est ce gynécologue-obstétricien de l'Hôpital du Lakeshore qui a notamment été radié à deux reprises en 2012 pour avoir omis de rédiger ou de discuter ses protocoles d'intervention dans un délai raisonnable. Le Collège avait alors expliqué avoir servi des avertissements pendant plus de 10 ans au Dr Mercier sans que la situation s'améliore.

Âgé à l'époque de 71 ans, le Dr Mercier travaillait 90 heures par semaine et pratiquait 440 accouchements par année. Ce surplus de travail, qui s'était aggravé en 2006 après le départ de nombreux collègues, aurait expliqué en partie les faits reprochés, s'était défendu le gynécologue lors de sa comparution. La radiation du Dr Mercier avait soulevé l'indignation de nombreuses patientes enceintes, qui avaient pris la rue pour protester contre le sort réservé à leur médecin.

«La fin du silence»